

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE CLAUDE BERNARD LYON 1

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

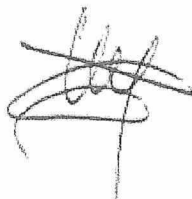
Vu la décision InsermDAJ 2018-158 portant création de l'Unité US49 et nommant Monsieur Bernard VERRIER ;

Vu les décisions prises par le CNRS, partenaire de l'unité US49/UAR2204 INMG au sens de l'article 19 du décret n°83-975, modifié ;

Décident :

Article 1 : Monsieur Guy MOUCHIROUD ayant fait valoir ses droits à la retraite, il est mis fin à ses fonctions de Directeur de l'Unité US49.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} septembre 2022.



Gilles Bloch
Président-directeur général de l'Inserm

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE CLAUDE BERNARD LYON 1

